



Compte-rendu Consortium Réunion du 14 Juin 2018

Présents : Emmanuelle Lariviere Cheffe SRFD IDF, Marthe Geoffroy Animatrice Nationale Erasmus+ IDF, Béatrice Laugraud Chargée de mission coopération internationale DRIAAF IDF, Sebastien Mingot LAP Sully, David Olivier LPE Fénelon, Jean Bostvirois LEAP Le Buat, Charles-denis Quaeghebeur EPL La Bretonnière, Emilie Girardey LEAP Le Buat, Alain Leroux et Marie Laure Weber Bergerie Nationale, Didier Cabilic Secrétaire Général EPLEFPA de Saint Germain En laye, Mohamed Aarabi Directeur de l'EPLEFPA de Saint Germain En Laye, Antoine Martin Directeur Adjoint de l'EPLEFPA de Saint Germain. Stéphanie Caseiro La Salle Igny, Géraldine Le-Gal assistante de direction.

Excusés : Emilie Rodrigues, Emmanuel Gosse

Absent : Laurence Louis, EPL de Brie

Introduction par Madame Larivière cheffe SRFD. Remerciements adressés aux équipes et aux porteurs du projet qui est accepté dans son intégralité par l'agence Erasmus de Bordeaux pour un montant de 580 000 euros.

Madame Geoffroy présente les retours faits par l'agence sur le projet. L'équipe se félicite des excellents résultats à l'évaluation du dossier.

En substance la marche à suivre sera la suivante :

La convention Bi-partite entre l'agence et l'établissement porteur sera signée en septembre 2018.

La convention Bi partite de placement sera passée entre l'établissement porteur et les établissements du consortium.

Il va falloir reprendre attache auprès des partenaires pour mettre en place la mobilité des jeunes dans tous les établissements.

L'établissement porteur et Marthe Geoffroy préviendront les partenaires de l'acceptation du dossier par l'agence.

Les établissements mettent en place les mobilités et établissent les conventions de stage (European Mobility sur Mobility Tool et doivent se créer un compte)

Une fois les conventions de stage établies, il faut faire les annexes financières à envoyer à l'établissement porteur. Un tableau excel se trouvant sur Pénélope+ permet d'établir un budget prévisionnel. L'établissement Porteur pourra ainsi se rendre sur Mobility tool et renseigner les mobilités demandées. Les montants à octroyer seront donnés par le logiciel. L'établissement porteur pourra établir une annexe financière à hauteur de 80% du montant demandé par les établissements.

Le contrat pédagogique et l'attestation de présence doivent être signés par les partenaires étrangers.

Le maître de stage devra remplir l'attestation de stage ELISEA et la remettre à l'élève avant son retour en France.

Olivier David est invité à se pencher sur la création de la plateforme d'échanges ELISEA. Antoine Martin est invité à se pencher sur la création du Logo ELISEA.

Rappel : Toutes les informations nécessaires à la mise en place du Consortium sont sur Pénélope+.

Il faut se souvenir que lorsque les apprenants partent plus de 19 jours, ils doivent se rendre sur OLS (online linguistic support) pour répondre en amont et en aval de la mobilité aux questions posées sur leur progression.

Il faut se souvenir que pour les Bac Pro la mobilité doit être valorisée dans l'épreuve facultative de mobilité .

Il faut se souvenir que 218 Licences OLS doivent être utilisées sur les deux ans.

Toutes les bourses devront être consommées.

La prochaine réunion du consortium aura lieu le jeudi 27 Septembre 2018.

L'ordre du jour concernera les conventions entre l'établissement porteur et les établissements français partenaires. La plateforme d'échange. Le logo. La projection du nombre de mobilités sur l'année 2018-2019. La liste n'est pas exhaustive.

La réunion est levée à 17H00.